

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 Janvier 2024

Présents : G. JEAN, G. RISBOURG, R. FRANCESCHI, L. ARNAUD, J. BLANC, F. GOUIRAND, P. PEYTHIEUX, C. SEBASTIANI, J. ROCHE, A. BREMOND, S. VALLECALLE, O. DAVIN, V. AGNES, P. BRESSIER.

Absents excusés : L. ARNAUD a donné pouvoir à R. FRANCESCHI
J. BLANC a donné pouvoir à G. RISBOURG

Absents : V. AGNES
O. DEVICHI

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2023

1. Travaux/ Voirie

2. Projets

Boulangerie

Village d'avenir

3. Finances

4. Urbanisme

Mas St Jean

Chemin de la Sereine

Nouveau PC, DP...

5. COTELUB

6. Commissions municipales et Extra-municipales

7. Questions diverses

➤ Grégory Risbourg est nommé secrétaire de séance.

Des modifications doivent être apportées au PV du 11.12.23 sur le paragraphe du City Stade il sera mis ce qui suit :
« Consultés sur le projet de city-stade, les CMJ estiment que l'idée est excellente mais qu'il n'est pas judicieux de le faire à l'endroit où se situe le stade actuellement. Leur avis, qui reflète celui de leurs camarades d'école, a été relayé auprès du conseil municipal adulte qui doit poursuivre ses investigations pour trouver un terrain communal approprié. Sans alternative possible à ce jour, le Conseil Municipal a délibéré et s'est prononcé pour la mise en veille du projet à la majorité.

Décision qui fera l'objet d'une communication sur le prochain bulletin municipal. »

Vote de la mise en veille du projet : **3** abstentions : J. ROCHE, G. JEAN, G. RISBOURG
 9 Pour : L. ARNAUD, S. VALLECALLE, P. BRESSIER, O. DAVIN, F. GOUIRAND,
 P. PEYTHIEUX, C. SEBASTIANI, V. AGNES, J. BLANC
 2 contre : R. FRANCESCHI, A. BREMOND

➤ Ainsi qu'en questions diverses : « Renouveau, par l'ARBE et l'OFB de notre label "Territoire Engagé pour la Nature " jusqu'en 2026. »

A la suite de ces modifications le PV est accepté à l'unanimité.

1. TRAVAUX/VOIRIE

- Des travaux d'aménagement destinés à faciliter l'accès aux entreprises dans l'enceinte du cimetière seront exécutés fin mars début avril. Il est prévu de déplacer le portail côté ouest et de prolonger le mur d'enceinte toujours côté ouest en lieu et place du grillage.

A l'issue de ce chantier, la commune mettra en place le document de contrôle des accès et des travaux effectués : entretien, création de caveaux ou toutes autres interventions.

Pour effectuer ces travaux, deux entreprises ont répondu :

PARRA Sébastien : 10 600 € HT – 12 720 € TTC

RIPERT Raymond : 9 500 € HT – 11 400 € TTC

Madame le Maire demande à son conseil municipal l'autorisation de signer le devis et propose à son conseil municipal de prendre le moins disant l'entreprise RIPERT Raymond.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide Mme Le Maire à signer le devis de RIPERT Raymond.

- Le 9 janvier une réunion a été organisée en Mairie de Cabrières d'Aigues en présence de la Vice-Présidente chargée de l'environnement Karine MOURET, du directeur des services techniques de COTELUB Cyril HERMINE, des chauffeurs ripeurs afin de rencontrer Geneviève JEAN, Laure ARNAUD et Frédéric GOUIRAND.

Il a été évoqué le futur emplacement des poubelles d'ordures ménagères (vertes) mais également le stationnement gênant et récurrent dans certaines rues des villages, ce qui implique que le camion poubelle se serre au plus près des caniveaux et rencontre des difficultés de circulation.

C'est ce qui se passe au niveau de la rue des Jardins avec un affaissement de la voie dans le caniveau.

Frédéric GOUIRAND propose de buser le caniveau afin d'élargir la voie et donc faciliter le passage du camion, C. SEBASTIANI regrette ce choix étant donné que les riverains possèdent un droit à l'eau, elle propose de plutôt mettre une grille et de prévoir la réfection du caniveau et, pourquoi pas interdire du stationnement dans la rue des jardins afin de ne plus gêner les passages des camions.

Une nouvelle demande de devis modifiée sera faite et représentée au conseil.

- Plusieurs poteaux de télécoms vont être remplacés par des poteaux fibres de verres au niveau de toutes les campagnes.
- Place de l'Ormeau et de la Montée de la Gaye, un passage caméra est prévu dans le réseau pluvial afin de faire un état des lieux (suite affaissement de la chaussée).

2. Projets

Boulangerie

- A la suite à plusieurs réunions de chantiers il s'avère nécessaire de procéder à des avenants pour certains lots.

LOT 1 Gros œuvre :

Avenant 1 : 5 486.54 € HT – 6 583.84 € TTC

Avenant 2 : 20 082.18 € HT – 24 098.62 € TTC

Avenant 3 : 15 677.08 € HT – 18 812.50 € TTC

LOT 2 Cloisons :

Avenant 1 : 1 662 € HT – 1 994.40 € HT

LOT 4 Plomberie :

Avenant 1 : 5 600 € HT – 6 720 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité donne l'autorisation de signer les avenants à Mme Le Maire.

Ces avenants rentrent dans l'enveloppe des aléas.

Le chantier a pris 15 jours de retards, prévision de fin du chantier fin mai 2024.

Village d'avenir

➤ La commune a inscrit dans son programme politique le projet d'aménagement de sa place centrale, qui fait l'objet d'une réflexion depuis plusieurs années. Consécutivement à la reconnaissance par OFB « territoire en faveur de la nature » 2023-2026, la labellisation « Village d'avenir », Cabrières d'Aigues a lancé une étude d'esquisse projet auprès du CAUE sur l'aménagement des espaces publics concernés.

Le projet prévoit :

- La réfection de la voirie actuelle avec une rationalisation et aménagement des places de parking (y compris l'installation de bornes de rechargement pour véhicules électriques) ;
- La reprise des accès (dont les escaliers) dans une cohérence d'ensemble avec les espaces publics situés aux abords et notamment la place de l'Ormeau en contre-haut ;
- La création d'un espace intergénérationnel végétalisé intégrant le jeu de boules ;
- Le réaménagement de la butte nord de la place avec la création de gradins type théâtre de verdure pour en faire un véritable espace culturel ;
- Le remplacement de l'éclairage public (aujourd'hui obsolète, énergivore donc coûteux) ;
- La restauration et mise en valeur du patrimoine vernaculaire de la commune dont le lavoir avec un espace de détente ;
- La remise en eau de la fontaine et du lavoir pour apporter des points de fraîcheur ;
- La réfection des réseaux et notamment du pluvial avec la création de noues au droit des aires de stationnement ;
- La surélévation du sol en vue de protéger les racines des platanes avec une désimperméabilisation des sols sur 800m²,
- La végétalisation d'espace afin de créer des îlots de fraîcheurs ;
- L'installation de vidéosurveillance afin lutter contre la délinquance.

Ainsi, le projet s'inscrit dans l'aménagement d'un véritable lieu de vie intergénérationnel s'intégrant dans une cohérence d'ensemble à l'échelle communal (interaction avec les espaces publics limitrophes et commerces de proximité) et intercommunale (point de départ des itinéraires de randonnées touristiques du Vaucluse).

Le projet d'aménagement de la place du 8 mai répond aux enjeux suivants :

- Le renforcement de l'attractivité communale
- L'évolution climatique via une désimperméabilisation des sols, la gestion des eaux pluviales et l'aménagement d'îlots de fraîcheur ;
- La préservation du stationnement à proximité des habitations du centre ancien et des services de proximité ;
- Le développement touristique intercommunal avec un positionnement sur les activités de pleine nature, la valorisation du patrimoine et l'embellissement de l'identité des villages du Sud Luberon.

Il est proposé la sollicitation de subventions auprès de divers organismes, à savoir : l'Etat dans le cadre de la DETR, de la FIPDR et du Fonds Vert, la Région avec Nos Communes d'Abord et le Département dans le cadre des 20% biodiversité du Contrat Vaucluse Ambition.

Madame Le Maire informe le conseil que Cyril PIETRINI a été consulté afin de savoir si un tel projet porté en 2025 par la commune serait réalisable. Celui-ci ne voit aucune contre-indication financière à réaliser le projet.

Elle rappelle également si des subventions ne seraient pas octroyées nous aurions la possibilité de retirer le projet.

Madame Le Maire propose dans le cadre de l'aménagement de la place du 8 mai 1945, la sollicitation de divers financeurs ainsi que la sollicitation de financeurs pour l'installation de vidéo-protection

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de solliciter les partenaires financiers comme suit et de procéder à la sollicitation de la DETR ou du FIPDR pour l'installation de vidéo-protection aux entrées de village et sur la place du 8 mai 1945 d'un montant de 90 000€ HT, compris dans l'enveloppe totale du coût d'aménagement de la place.

| Dépenses | En € en HT | En € en TTC | Recettes | En € HT | En % |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|--|-------------------|-------------|
| Etudes MOE et études diverses (25%) | 153 175,00 | 183 810,00 | Etat - DETR | 200 000,00 | 26% |
| Travaux | 612 700,00 | 735 240,00 | Etat - Fonds vert | 150 000,00 | 20% |
| | | | Etat – DETR ou FIPDR (50% du coût d'implantation de videoprotection) | 45 000,00 | 6% |
| | | | REGION - Nos communes d'abord | 183 080,00 | 24% |
| | | | CD84 - 20% biodiv | 34 620 | 5% |
| | | | Reste à charge | 153 175,00 | 20% |
| TOTAL | 765 875,00 | 919 050,00 | | 765 875,00 | 100% |

3. FINANCES

Comme chaque année, il faut inscrire les restes à réaliser, cette année seront inscrit au budget 2024 :

- PLU : 7 544€
- Boulangerie : 320 366.11€
- Sécurisation Village : 12 000€

Ceux-ci seront mis au prochain budget.

4. Urbanisme

- Le Mas St JEAN a fait appel de la dernière décision du tribunal, et souhaite l'annulation du jugement. Notre avocate va déposer un mémoire auprès du tribunal afin que l'affaire soit une nouvelle fois jugée.
- Nous avons reçu une requête du tribunal concernant sa saisie par la SAS RESEAU FLEURI suite au refus du PC concernant les ombrières.
Pour cette nouvelle affaire, Mme Le Maire propose à son conseil de changer d'avocat et de prendre un avocat qui sera plus facilement accessible mais surtout qui pourra se déplacer en mairie ce qui facilitera les échanges.
Madame Le Maire propose à son Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice, le Conseil Municipal décide d'autoriser madame le maire à ester en justice et à représenter la commune devant le tribunal administratif dans l'affaire visée en référence par un avocat et désigne Maitre René Pierre CLAUZADE, avocat spécialiste en droit public pour ce faire.
Pour : 11 Abstention : 1

Mme Le Maire demande à Patrick Peythieux pourquoi il s'abstient, il explique cela car la commune modifie et révisé le PLU pour la cave coopérative, et n'accepte pas la demande de Florajet. Mme la Maire précise que la demande de Florajet impacte fortement l'aspect environnemental du territoire avec le choix de l'emplacement retenu pour son opération d'implantation d'ombrières photovoltaïques, emplacement dont l'utilisation actuelle n'est pas réglementaire au titre du PLU actuel.

- L'enquête publique concernant la révision et modification du PLU et le règlement local de publicité. Elle se tiendra à disposition des administrés pendant 3 permanences sur une durée d'un mois. A la suite de l'enquête, la commissaire enquêtrice aura 8 jours pour nous fournir le tableau récapitulatif de l'enquête, et nous aurons par la suite 15 jours pour y annoter nos remarques si besoin.

Ce tableau récapitulatif sera par la suite envoyé aux différentes instances (DDT, Préfecture, Tribunal,)

5. COTELUB

- Rajout de containers enterrés afin de supprimer les containers verts.
La commune souhaiterait regrouper les poubelles de tri et les poubelles ménagères vertes en seul et même lieu.
La commune a pour obligation de mettre à disposition des habitants un composteur collectif, 2 lieux sont étudiés soit la place du 8 mai, soit au transformateur Rue du Temple.
- Les vœux de COTELUB se sont déroulés à Cadenet, lors cette cérémonie les élues féminines et les représentantes des corps constitués ont été mises à l'honneur, avec une remise de bouquets de fleurs à leur attention.
- Proposition de mutualisation d'une police municipale (réunion du 4/12 entre Cabrières d'Aigues et la Motte d'Aigues)
- Nouveau juriste spécialisé dans les appels d'offres

6. Commissions municipales et extramunicipales

Conseil Municipal Junior

- Programme en 2024 très fourni, discours lors de la cérémonie très apprécié.

Communication

- Edition du bulletin municipal au 1 février 2024.

Associations

- Le nouveau règlement de la salle des fêtes est en cours de rédaction, des pièces justificatives seront à fournir lors de la location de la salle.

CCFF

- Tous les adhérents ont été avisés par courrier du planning des formations proposées.

7. QUESTIONS DIVERSES

- L'association Terrabeilles est venue en mairie rencontrer Mme Le Maire pour lui présenter des pièges à frelons et faire une proposition de devis.
- Chemin des Fonges en mauvais état.
- Elections Européennes le 19 juin 2024.
- Prochain conseil le 19 février 2024 à 18h30 vote des subventions et des taux des taxes (impôts) puis vote du budget le 18 mars 2024.

SEANCE LEVEE A 20H45